

CONTRAT DE BAIL A USAGE COMMERCIAL

ENTRE

Mme/M. Aboba DIARRA Mohamed.....
..... par ailleurs, propriétaire (bailleur) du magasin sis
domicile(s) à

ET

Mme/M. TROPHÉ ANIWAH....., Tél : locataire dudit magasin.

CONDITIONS ET LOYER

Le propriétaire (bailleur) met en location le magasin en l'état, moyennant le Loyer (mensuel) de Fcfa. Avec une Caution de mois, soit Fcfa et une Avance de mois, soit Fcfa, pour un Montant total de Fcfa, versé ce jour.

SALIS DOSSIER N° 37653
Vu pour L'égalisation de la
Signature de
Apposée ci-dessous CM N°
Délivré par
ABOBO LE 12 SEPT 2023
Le Maire

DUREE

Le présent contrat, renouvelable avec l'accord des deux (02) parties, est établi pour une durée de, allant du

Le présent Contrat de bail à usage commercial prend effet à compter de sa date de signature.

DAH DJEFILTE
Conseiller Municipal
Officier d'Etat-Civil Département
MAIRIE D'ABOBO

ENGAGEMENTS

- ✓ En cas de rupture du présent Contrat de bail à usage commercial, le bailleur après avoir fait l'état des lieux, s'engage à restituer la caution du locataire (sous 48 heures).
- ✓ Le locataire s'engage (elle/lui) à faire bon usage dudit magasin, à l'entretenir et à le rendre en bon état.

SALIS DOSSIER N° 37700
Vu pour L'égalisation de la
Signature de
Apposée ci-dessous CM N°
Délivré par
Fait à le
ABOBO LE 12 SEPT 2023
Le Maire

Pour le Locataire

Pour le Bailleur

DAH DJEFILTE
Conseiller Municipal
Officier d'Etat-Civil Département
MAIRIE D'ABOBO